INFORMATION TRAVAUX

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE CHARLES VANEL - PHASE 1

QUOI?

- Abattage de 35 pins validé par le Comité Arbres, autorisé par les services de l'Etat et réalisé en présence d'un écologue.
- Rognage des racines.
- Replantations d'un alignement de 37 essences locales et adaptées au climat et végétalisation.
- Aménagement et désimperméabilisation de la voie.

QUAND?

Phase 1 – Abattages: Du 11 au 13 décembre 2024

Phase 2 – Rognage des racines : Janvier 2025

Phase 3 – Aménagement et replantations : Mars à Décembre 2025

POURQUOI?

- Sécuriser l'espace public face aux déformations de la chaussée causées par les racines des pins : risques pour la circulation des piétons, vélos et véhicules motorisés, les réseaux de gaz et les terrains adjacents.
- Améliorer et embellir le cadre de vie des riverains et répondre à leurs demandes exprimées lors des concertations.

COMMENT?

Du 11 au 13 décembre 2024 (Phase 1) :

Stationnement interdit sur la zone de travaux.

Fermeture à la circulation de la rue Charles Vanel.

Accès riverains maintenu.

Mise en place d'itinéraires de déviation.

Pour votre sécurité, restez vigilants aux abords de la zone d'intervention.

Merci pour votre compréhension.

COMBIEN?

Montant total des travaux : 1 000 000 € (Phase 1 : 40 000 €)





PLAN DE DÉVIATION – PHASE 1



Des itinéraires de déviation seront mis en place du 11 au 13 décembre 2024 :

- **Vers l'Est** par la rue Raimon de Trencavel, le boulevard Paul Valery, l'avenue de Toulouse et la rue Jacques Bounin.
- Vers l'Ouest par la rue Jacques Bounin, l'avenue de Toulouse, la rue Raimon de Trencavel.





